

REMBOURSEMENT DU BUDGET TOURISME

FRAIS DE PERSONNEL 2022

AGENT	PERIODE	COUTS (dont charges patronales et salariales et frais annexes)	PRISE EN CHARGE		Budget à rembourser	Imputation budgétaire
			Temps de travail effectif de l'agent	Coût induit		
COMMUNICATION	Janvier - Décembre	29 527,00 €	100%	29 527,00 €	Général	Article 64 19
TOURISME	Janvier - Décembre	32 073,00 €	80%	25 658,40 €	Général	
SECRETARIAT - COMPTABILITE	Janvier - Décembre	34 710,00 €	20%	6 942,00 €	Général	
ACCUEIL OT	Juillet - Août	7 270,00 €	100%	7 270,00 €	Général	
TOTAL					69 397,40 €	
<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Dépenses du budget tourisme</i>	<i>Article 6215</i>				

Fait à la Bâtie-Neuve, le

12/12/2022



Le Président

M. Joël BONNAFFOUX